



COMHAFAT/ATLAFCO

CONFERENCE MINISTERIELLE SUR LA COOPERATION HALIEUTIQUE ENTRE LES ETATS AFRICAINS
RIVERAINS DE L'OCEAN ATLANTIQUE

MINISTERIAL CONFERENCE ON FISHERIES COOPERATION AMONG AFRICAN STATES BORDERING
THE ATLANTIC OCEAN

Rapport

*Symposium en ligne : “Pour une participation active
à la gestion internationale des espèces marines vivantes”*



03-04 Mars 2021

I. Le Contexte

Les mers et les océans représentent 97% de l'eau sur Terre et couvrent 70% de notre planète. Ils jouent de ce fait un rôle essentiel au bien-être économique de millions de personnes à travers le monde en facilitant les échanges commerciaux, en créant des emplois, en assurant nourriture et oxygène, de plus ils régulent le climat et abritent une grande diversité d'espèces.

Cependant, leur utilisation effrénée allant à l'encontre du principe de durabilité, les ressources, écosystèmes et habitats marins se sont de plus en plus dégradés. Ceux-ci sont sujets à des bouleversements importants, résultat de l'impact des activités humaines, menées dans les océans et à proximité. En augmentant de manière exponentielle, les activités humaines ont aggravé les conséquences pour l'état de l'environnement marin et génèrent des pollutions multiples - eaux usées, pesticides, hydrocarbures ou encore plastiques. Dans de nombreuses mers de la planète, les populations de poissons sont surexploitées par la surpêche. Le développement de l'économie bleue, le trafic maritime, l'exploitation d'hydrocarbures offshore ou encore l'aquaculture créent de nouvelles pressions sur le milieu marin.

Face à cette évolution, la conservation et l'exploitation des océans, des mers et des ressources marines, devenues une priorité de la communauté internationale, font désormais l'objet d'une gouvernance au centre du dialogue mondial sur le développement. Ce dialogue offre non seulement une opportunité d'échanger des idées, mais aussi celle de réunir les parties prenantes du secteur maritime de tous les pays et de convenir de nouveaux principes à suivre, de valeurs à respecter et de priorité pour une nouvelle gouvernance des océans, ambitionnant d'être plus efficace et plus bénéfique pour les écosystèmes, les populations et leurs moyens de subsistance.

Ainsi, la gestion des ressources marines, initialement une affaire communautaire, puis nationale, dans la limite de la zone économique exclusive, est passée à une 'administration internationale' basée sur des mesures ou des règles édictées à l'échelle mondiale. L'élaboration des conditions et normes de l'exploitation des ressources marines et des écosystèmes marins, conséquences de négociations internationales est désormais l'œuvre d'ORGP ou de Conventions internationales dont les dispositions s'imposent aux Etats, une fois adoptées et ratifiées.

De ce fait, bon nombre de pays en développement se voient contraints d'appliquer des mesures à l'exploitation et à la gestion de leurs propres zones marines et ressources aquatiques, décidées au niveau des instances internationales pertinentes et auxquelles ils n'ont que peu ou pas participé.

Même si de nos jours, il existe une réelle prise de conscience des pays en développement notamment africains, de la nécessité de s'engager dans la gestion internationale des océans, force est de constater cependant, leur faible implication tout au long du processus d'élaboration des règles à la base de cette gestion internationale des ressources marines.

Il ne suffit pas d'être représentés aux phases finales de ces négociations, mais de participer activement dès le début du processus. Les pays en développement se doivent de désigner leurs meilleurs spécialistes à ces négociations, et être présents dès le lancement des débats scientifiques où sont déjà déterminés toutes les grandes orientations. De fait, ce sont les scientifiques qui en plus de fournir les meilleurs diagnostics et avis possibles, qui détermineront in fine les conditions d'une exploitation durable des ressources et des écosystèmes marins.

Conscients de ce handicap qui touche particulièrement les pays en développement, de nombreuses initiatives ont été entreprises en vue d'une plus grande implication de ces pays dans ce processus.

Qu'il s'agisse d'une mise à disposition généreuse de fonds assurant une prise en charge de la participation des ressortissants des pays en développement aux débats sur des questions liées à la gestion de la mer, d'organisation de rencontres préparatoires visant une participation éclairée des représentants de ces pays et autres initiatives, la contribution des pays en développement dans la gestion internationale des mers et des océans restent somme toute, limitée.

- *Quelles sont les raisons de la persistance de cette participation mitigée des pays en développement à la gestion internationale des mers, en dépit de la volonté déclarée et des efforts déployés ?*
- *Que peuvent être les actions ou les solutions à proposer pour renforcer la participation des pays en développement dans les négociations internationales sur la gestion des mers ?*

Telles sont en substance, les principales questions auxquelles devront répondre les experts et participants à ce symposium.

Pour ce faire, le débat se focalisera en priorité sur la participation des Etats membres de la COMHAFAT, aux réunions des instances internationales traitant de questions relatives à la gestion d'espèces marines vivantes telles que la FAO, l'ICCAT, la CBI, ou la CITES...)

II. Les Objectifs :

Objectif principal :

La rencontre a pour objectif d'identifier et de proposer les actions nécessaires pour une meilleure participation des EM aux Instances internationales traitant de la gestion des espèces marines vivantes.

Objectifs spécifiques :

- *Sensibilisation sur les principes et les enjeux de la gouvernance internationale des mers et des océans ;*
- *Sensibiliser sur l'intérêt pour les Etats membres de participer aux négociations au sein des instances internationales sur les questions relatives à la gestion des espèces marines vivantes ;*
- *Evaluer l'état actuel de la participation des Etats membres à la gouvernance internationale des mers et des océans ;*
- *Identification des voies et moyens de renforcer la participation des EM à ces débats ;*

III. INTRODUCTION

1. La COMHAFAT a organisé les 03-04 Mars 2021 entre 11h00 et 14h00 (GMT), une conférence en ligne, sur le thème de ‘ *Pour une participation active à la gestion internationale des espèces marines vivantes*’.
2. L’organisation de cette rencontre s’inscrit dans le cadre du plan d’action de la COMHAFAT au titre de l’année 2021 et vient traduire la volonté exprimée par les Ministres de la COMHAFAT durant la 10^{ème} Conférence Ministérielle tenue en 2018 à Abidjan, qui ont confirmé dans la déclaration finale de la Conférence, leur engagement à :
 - *Assurer une participation active des Etats membres aux instances internationales traitant des questions de la pêche et de l’aquaculture ;*
 - *Œuvrer pour l’harmonisation de leurs positions afin de mieux refléter leurs intérêts*
 - *Renforcer la mise en application des règlements internationaux liés au secteur de la pêche.*
3. Ont pris part à cette réunion plus d’une centaine de participants représentant les Etats membres, les Organisations internationales et régionales, la Société Civile, ainsi que des experts internationaux et des personnes ressource (**Annexe I**)

Jour 1 : Mercredi 03 Mars 2021 - 11:00 (GMT)

IV. CEREMONIE D’OUVERTURE

4. En préambule, **Monsieur Abdelouahed BENABBOU**, Secrétaire Exécutif de la COMHAFAT a exprimé toute sa joie de revoir des collègues et des amis et d’en connaître de nouveaux particulièrement dans les circonstances particulières de la pandémie qui persiste. (**Annexe II**)
5. Il a également tenu à remercier toutes les personnes ressources qui ont aimablement répondu à cette invitation et qui se sont mobilisées dès la phase de préparation.
6. Il a souligné que ce symposium porte sur une thématique qui est d’une importance capitale, notamment pour les PED, comme les Etats Membres de la COMHAFAT, en rappelant qu’initialement prévu en 2020, ce symposium a été reporté une 1^{ère} fois, en attendant des jours meilleurs. Les conditions ne s’étant pas améliorées, il a été décidé de l’organiser en ligne, avec la promesse de revenir sur cette thématique dans le cadre d’une rencontre en présentiel dès que les conditions le permettront.
7. **M. BENABBOU** a mentionné ensuite, qu’à travers l’expérience de la COMHAFAT, qui s’est engagée depuis une dizaine d’années à renforcer la participation de ses Etats Membres dans les négociations au sein des ORGP ou dans les discussions des forums internationaux traitant de questions relatives à la gestion de ressources marines vivantes, il a été constaté que cette présence reste limitée et sans réel impact sur la prise de décision.

8. Par ailleurs, il a relevé que la conséquence est que souvent, les autorités en charge du secteur de la pêche des pays de la région, subissent et appliquent des mesures de gestion ou des recommandations auxquelles elles n'ont pas été associées, et qui ne tiennent pas compte réellement des spécificités qui sont propres à leur réalité socio-économique.
9. Enfin, il a souligné que l'organisation de cette rencontre a pour objectifs d'identifier le degré d'implication des pays de la région dans la gouvernance mondiale des mers et des océans, de prendre conscience de la mesure des enjeux d'une telle participation, de relever les obstacles et de proposer enfin quelques orientations à même de relever le niveau d'implication de ces pays dans les mécanismes de la gouvernance mondiale en lien avec la gestion des ressources marines vivantes.
10. Prenant la parole pour prononcer le discours d'ouverture du symposium (**Annexe III**), **Monsieur Moussa DOSSO**, Ministre des Ressources Animales et Halieutiques de la République de la Côte d'Ivoire et Président en exercice de la COMHAFAT, a remercié tous les participants à ce symposium qui constitue un cadre d'échange et de réflexion approprié pour examiner le niveau d'implication des Etats membres de la COMHAFAT dans la gestion internationale des espèces marines vivantes.
11. Monsieur le Ministre a précisé que les ressources halieutiques mondiales sont sujettes à des bouleversements importants résultant des diverses activités humaines avec pour conséquence un environnement marin dégradé et une baisse drastique des stocks de poisson.
12. Dans ce contexte, la conservation et l'exploitation rationnelle des ressources marines vivantes sont devenues un sujet de préoccupation majeure pour la communauté internationale et occupent une place centrale dans le dialogue mondial sur le développement. Les politiques nationales de conservation des ressources doivent à cet effet s'inscrire dans un cadre plus large de la réflexion sur la gouvernance des mers et des océans.
13. **Monsieur DOSSO** a estimé que le symposium constitue une occasion pour réunir les parties prenantes du secteur des pêches maritimes dans tous les pays membres de la COMHAFAT, pour caractériser la participation des Etats membres dans les négociations internationales sur l'exploitation et la gestion des ressources marines vivantes et convenir de nouveaux principes à suivre et de nouvelles priorités à mettre en place pour une gouvernance des océans efficace et plus agissante.
14. Monsieur le Ministre a par ailleurs affirmé que l'implication de ces pays reste relativement limitée et n'intervient qu'en fin de processus des négociations.
15. Il a rappelé que la conservation et la préservation des ressources marines vivantes constitue une obligation des Etats qui ont déjà pris des initiatives dans ce domaine notamment à travers la création de la COMHAFAT, qui depuis une dizaine d'années a entrepris le renforcement de la participation de ses Etats membres et alloué les fonds nécessaires à cet effet.
16. Monsieur le Ministre s'est félicité de la tenue de ce symposium qui constitue une opportunité pour sensibiliser sur l'intérêt de la participation active des Etats membres de

la COMHAFAT aux négociations internationales et sur les enjeux de la gouvernance mondiale des mers et des océans.

17. Avant de déclarer ouverts les travaux du symposium, **Monsieur le Ministre** a réitéré ses remerciements aux différents participants, aux partenaires de la COMHAFAT et aux personnes ressources qui ont bien voulu répondre à l'invitation et animer les travaux de ce webinaire.

V. DEROULEMENT DES TRAVAUX

18. **Monsieur BENABBOU** a passé en revue l'ordre du jour de la visioconférence, (**Annexe IV**), en précisant que **Dr Amadou TALL** va assurer la modération et la conduite des travaux de la visioconférence.
19. L'interprétariat a été assuré en langues française et anglaise.

Notice biographique :

Dr Amadou TALL 28 ans d'expérience dans le domaine de la pêche. Docteur vétérinaire, spécialisé dans les poissons et produits de la pêche, bilingue français-anglais.

Ancien fonctionnaire de la FAO (1990-1995) et premier directeur de l'Organisation intergouvernementale pour le conseil et Services de coopération pour le commerce du poisson en Afrique (INFOPÊCHE) de 1995 à 2008 ; qui desservait 30 pays africains côtiers (du Maroc au Mozambique). Actuellement, consultant international à la CEDAO.

20. **Dr TALL** a commencé par une intervention introductive (**Annexe V**) dans laquelle il a remercié le Secrétariat Exécutif de la COMHAFAT qui a organisé en temps opportun ce Symposium en ligne.
21. Il a également remercié le Président de la Conférence Ministérielle, l'Honorable **Moussa Dosso**, Ministre des ressources animales et de la pêche de Côte d'Ivoire, pour sa détermination et son leadership.
22. Il souligné ensuite, que nos ressources océaniques se sont avérées épuisables, leur utilisation doit donc être réglementée, et il est nécessaire de réaffirmer et d'appliquer le droit international, en particulier la CNUDM, et de conditionner l'exercice des libertés de la haute mer à l'exécution des obligations de la convention. L'accès aux ressources océaniques communes doit être jumelé à une gouvernance globale et efficace qui comprend la surveillance, les sanctions et l'application.
23. Il a mentionné en outre, que les demandes conflictuelles de l'industrie, de la pêche, du transport maritime, des mines et du tourisme créent des niveaux de stress insoutenables sur les écosystèmes côtiers et que des nombreux rapports, commissions mondiales et évaluations scientifiques ont décrit les graves dommages causés à notre système de survie et la situation continue d'empirer.

24. Il a conclu que les gouvernements n'utilisent pas pleinement les outils dont ils disposent, y compris la CNUDM en mettant l'accent sur l'objectif de développement durable 14 qui doit être la feuille de route pour nettoyer et avoir des océans sains.

Session I : Le cadre juridique et institutionnel de la gouvernance internationale des océans, des mers et des ressources marines vivantes

Présentation 1 : “ ‘Gouvernance juridique des mers et des océans entre fragmentation et intégration’ ” **Dr. Miloud LOUKILI (Professeur universitaire)**

Notice biographique :

Professeur de Droit de la Mer et de Droit International de l'Environnement à la Faculté de Droit, Rabat Agdal, Université Mohammed V. Professeur de Droit de la Mer à l'Académie marocaine des Etudes Diplomatiques (Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération Internationale) Membre du Bureau du Groupement d'Etudes et de Recherches sur la Méditerranée (G.E.R.M.), Rabat Co-Président du Conseil Scientifique du Forum de la Mer, El Jadida, Maroc (2014-2019) Membre Fondateur du Réseau Africain du Droit de l'Environnement, Rabat, 2016 Conseiller auprès du Conseil Economique Social et Environnemental (CESE) pour la loi du Littoral et l'Economie Bleue.

Résumé de la présentation :

25. Entamant son intervention, **Pr Loukili** a souligné que le concept de "gouvernance" peut sembler à certains comme une formule "valise" au contenu parfois vaste et ambigu. Toutefois, il s'impose avec acuité et prend corps dans le domaine maritime et océanique à travers un ensemble de règles, d'institutions, de processus, d'accords, de dispositions et d'activités destinés à gérer l'utilisation des océans et des mers dans un contexte international. En l'occurrence, la CNUDM signée à Montego Bay à la Jamaïque (le 10 décembre 1982) et entrée en vigueur le 04 novembre 1994, constitue un régime juridique international établissant la gouvernance mondiale de la mer et l'exploitation des ressources naturelles maritimes.
26. Il a ajouté que cette Convention, véritable Constitution des mers et des océans, est d'une grande modernité dans la mesure où elle a su s'adapter merveilleusement au fil des ans et à résister remarquablement à l'usure et aux vicissitudes du temps ainsi qu'en témoigne la participation par les Etats, toujours plus étendue au texte (168 Parties à ce jour, y compris tous les pays africains).
27. **Pr Loukili** a démontré que cette importante réalisation juridique de portée quasi universelle, est génératrice d'un nouvel ordre juridique des mers et des océans - à l'élaboration duquel l'Afrique a pris une part active - avec des apports substantiels à la fois sur le plan normatif (zone économique exclusive, marge continentale, patrimoine commun de l'humanité...) et sur le plan institutionnel avec l'avènement de nouvelles organisations internationales, tels que l'Autorité Internationale des Fonds Marins (Kingston-La Jamaïque), le Tribunal International du Droit de la Mer, (Hambourg-

Allemagne) et la Commission des limites du plateau continental au siège des Nations Unies (New York).

28. Ensuite, il a signalé qu'un grand chantier a été ouvert depuis 2018 par les Nations Unies en vue d'adopter un 3^{ème} Accord, complémentaire à la Convention de Montego Bay et qui porterait sur le régime juridique de la biodiversité marine qui se trouve dans ces espaces couvrants, faut-il le rappeler, près de la moitié de la planète.
29. A la fin de son intervention, **Pr Loukili** a évoqué que dans la quête vers une gouvernance durable des mers et des océans, l'Afrique, continent maritime par excellence et qui s'est doté d'une "*Stratégie africaine intégrée pour les mers et les océans - horizon 2050 (Stratégie AIM 2050)*", est appelée à renforcer sa présence dans les instances internationales afin de mieux préserver ses intérêts évitant ainsi qu'elle soit la grande oubliée du partage des océans.

Présentation 2 : "*La dimension régionale du cadre réglementaire international pour la durabilité des pêches : défis et opportunités*" **Dr. Piero MANNINI (FAO)**

Notice biographique

Dr Piero Mannini est diplômé en sciences biologiques et a obtenu en 1998, un doctorat en écologie des pêches de l'Université de Hull, Royaume-Uni.

Administrateur associé de la FAO, qu'il a rejoint en 1990, il est actuellement agent de liaison principal au Département des pêches et de l'aquaculture. Ses responsabilités incluent la coordination des travaux du Département à l'appui des organes régionaux des pêches de la FAO et non-FAO et des organisations régionales de gestion des pêches. Piero Mannini est également l'actuel secrétaire du réseau des secrétariats des organismes régionaux des pêches.

Il est l'auteur et le co-auteur de plus de 100 publications scientifiques et techniques et possède plus de 30 ans d'expérience combinée dans la recherche et l'évaluation halieutiques, la coordination de la coopération internationale pour la durabilité des pêches, la mise en œuvre de politiques et d'instruments mondiaux et régionaux de la pêche.

Résumé de la présentation :

30. **Dr MANNINI** a débuté son intervention par présenter l'origine et le rôle des organisations régionales de gestion des pêches (ORGP) et des organes consultatifs régionaux des pêches ((OCRP).
31. Il a ensuite mentionné que certaines activités et tendances pertinentes liées au travail des organisations régionales et des OCRP sont mises en évidence en mettant l'accent sur l'exemple de l'Atlantique centre-est et sud-est.
32. Il a relevé dans sa présentation que :
- Les réalisations mondiales reposent sur les efforts régionaux et que les instruments mondiaux et les processus normatifs doivent être mises en œuvre et traduits en actions au niveau national et régional.

- Les organisations régionales de pêche sont des institutions internationales établies par les États qui identifient des gains communs dans la coopération pour aborder et surmonter les problèmes liés aux pêcheries régionales ;
- Les organes consultatifs régionaux des pêches et les organisations de gestion ont un rôle clé à jouer dans la gouvernance régionale des océans, en promouvant la collaboration et l'action conjointe en matière de conservation et de gestion des pêches et de la biodiversité associée ;
- Le mandat et la portée des OCRP/ORGP varient, ainsi que le type de mesures et de décisions qu'ils peuvent prendre ;
- La collaboration nécessite l'identification des problèmes de mutuelle préoccupation, identification des organisations ayant le mandat nécessaire et leurs limites respectives ;
- L'efficacité et la performance des OCRP/RFMO dépendent de l'engagement et la volonté politique de leurs membres.

Présentation 3 : “Gouvernance maritime mondiale et gestion des océans pour la réalisation de l’ODD 14” **Mr. Abdennaji LAAMRICH (COMHAFAT)**

Notice biographique

Titulaire d'un Diplôme d'Etudes Supérieures en Droit International de l'Université Paris Sorbonne en 1985, M. LAAMRICH rejoint en 1986, le Ministère de la Pêche Maritime et de la Marine Marchande en tant qu'inspecteur maritime. En 1988, il est admis à l'Université Maritime Mondiale en Suède où il obtient en 1990 un Master en Administration Maritime Générale.

En 1998, il obtient le Diplôme de l'Académie de Rhodes du Droit et de la Politique des Océans et en 2003, il obtient un MBA de l'Anglia Polytechnic University de Cambridge. Actuellement, il assure la fonction de chef du Département de la Coopération et des Systèmes d'Information à la COMHAFAT.

Résumé de la présentation

- 33. Mr LAAMRICH** a débuté sa présentation par noter que la gestion des opportunités liées à l'océan doit être équilibrée en tenant dûment compte des menaces qui pèsent sur l'environnement océanique telles que la surexploitation, la pollution, la perte de biodiversité et les changements climatiques.
- 34.** Il a révélé que la gouvernance mondiale des océans repose sur le fondement de la CNUDM, cadre dans lequel repose une mosaïque de différentes institutions juridiques et non juridiques. Il comprend la gouvernance internationale et nationale, dans laquelle les gouvernements et divers organismes publics sont les principaux acteurs. Mais il englobe également les initiatives de gouvernance privée menées par des entreprises et d'autres acteurs non étatiques tels que les organisations environnementales. Les mécanismes de gouvernance privée, y compris les normes, les meilleures pratiques et les systèmes de certification, complètent la gouvernance publique.

35. Ensuite, il a mentionné qu'un examen de l'ODD 14 offre à la communauté mondiale l'occasion de réfléchir davantage à la manière de renforcer la gouvernance mondiale des océans. L'utilisation durable de l'océan ne peut être réalisée que si la gestion de tous les secteurs des activités humaines affectant l'océan est cohérente. La non-réalisation de l'ODD 14, qui appelle la communauté internationale à « *conserver et utiliser de manière durable les océans et les ressources marines* », ainsi que d'autres accords internationaux clés connexes, tels que la CDB et l'Accord de Paris dans le cadre de la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC), peut entraîner des coûts supplémentaires, en particulier pour les pays en développement où les prises de poisson et les revenus du tourisme fournissent des emplois, des moyens de subsistance et de la nourriture à des millions de communautés côtières.
36. Il a rappelé que les océans ne reconnaissent pas les frontières politiques ou internationales. Ainsi, il faut traiter les problématiques côtières et océaniques à l'international, en utilisant une stratégie collaborative.
37. Enfin **Mr LAAMRICH** a terminé sa présentation par souligner que la participation active aux organisations internationales (OI) est une condition importante de la capacité des États à :
- Exercer une influence sur le contenu des normes et règles internationales ;
 - Veiller à ce que les intérêts des pays en développement soient mieux pris en compte, en particulier ceux des pays africains.

Session II : L'exploitation durable des ressources marines vivantes et la gestion internationale des océans

Présentation 4 : “ *L'utilisation du système des brevets dans l'identification des technologies pour la durabilité des océans et des pêcheries*” **Dr. Carlos MAZAL (Consultant International) ;**

Notice biographique

Consultant international en développement durable, gestion des ressources océaniques et innovation technologique, Dr. Carlos MAZAL était Directeur de l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI) pour l'Amérique latine et les Caraïbes à Genève (2002-2013).

Il est Membre de l'Académie nationale d'économie d'Uruguay et Membre du Conseil uruguayen des affaires étrangères depuis 2013.

B.A. en sciences politiques et études interaméricaines de l'Université du Pacifique et une maîtrise en études latino-américaines de l'Université de New York.

Il est conférencier sur les pêches, l'innovation technologique et la gestion des ressources océaniques, co-auteur de livres et contributeur à de nombreux articles et chroniques d'opinion pour des portails et journaux latino-américains et internationaux.

Résumé de la présentation

- 38. Dr MAZAL** a souligné que l'utilisation durable et la conservation des océans et de leurs ressources vivantes et non vivantes sont devenues une question très visible à l'ordre du jour mondial. À cet égard, la communauté internationale aborde, entre autres initiatives, les objectifs de développement durable (ODD) des Nations Unies, en particulier l'objectif 14 portant sur «La vie aquatique», et les négociations en cours à la Conférence intergouvernementale des Nations Unies sur la biodiversité marine des zones situées au-delà de la Juridiction nationale (BBNJ).
- 39.** Il a dévoilé que les indicateurs mondiaux de la propriété intellectuelle pour 2018 publiés en décembre dernier montrent que les demandes de brevets dans le domaine des technologies environnementales ont augmenté à un taux annuel sans précédent de 8,5% au cours de la période 2006-2016.
- 40.** Il a ensuite déduit que cette augmentation spectaculaire signifie que les instituts de recherche, les universités, les inventeurs, les entrepreneurs, l'écosystème de la créativité dans son ensemble, ont écouté et répondu aux demandes du marché et de la société. La technologie a amené l'humanité à ce stade.
- 41.** Il a enfin mentionné que des milliers de brevets de technologies marines et halieutiques ont été délivrés ou déposés dans le cadre du Traité de coopération en matière de brevets de l'OMPI pour résoudre des solutions complexes de manière pratique, en évitant la politisation ou les considérations philosophiques qui, parfois, semblent dominer le débat. Ces brevets sont généralement acceptés pour promouvoir l'innovation, protéger la créativité et partager la technologie en divulguant des informations qui peuvent être utilisées pour résoudre des défis et multiplier les opportunités, telles qu'elles s'appliquent à la gestion des océans des ressources vivantes et non vivantes et de la biodiversité.

Présentation 5 : "Pêches et aires marines protégées (AMP) : amis ou ennemis ? " Dr. Joji MORISHITA, (Professeur universitaire)

Notice biographique :

Dr MORISHITA est titulaire d'un PhD (Agriculture) de l'Université de Kyoto, d'un Master of Public Policy (MPP) de l'Université Harvard et d'un BS, de l'Université de Kyoto.

Actuellement, Professeur à l'Université des sciences et technologies marines de Tokyo depuis 2016.

Il a occupé précédemment le poste de Directeur général de l'institut national de recherche japonais sur les pêches en haute mer.

Impliqué dans les négociations internationales sur les océans et la pêche depuis 1982 en tant que représentant du gouvernement du Japon

Commissaire japonais à la Commission baleinière internationale (CBI), 2013-2018, il a aussi présidé la CBI de 2016 à 2018.

Résumé de la présentation

- 42. Dr MORISHITA** a débuté sa présentation par souligner que :

- La perception largement répandue est que les Aires Marines Protégées (AMP) devraient être destinées aux zones de haute mer, grandes et permanentes, et interdites. Cependant, si le but des AMP est la conservation de la biodiversité, elles devraient principalement couvrir les eaux des ZEE par le biais d'approches ascendantes et adaptatives.
- Une riche biodiversité marine est plutôt une condition préalable à la faisabilité et à la prospérité de la pêche côtière. La pêche et les AMP ne sont pas des concepts contradictoires. L'établissement d'AMP avec un concept de cogestion ascendant, basé sur les connaissances locales et inclusif des parties prenantes contribuerait à la fois aux objectifs des pêches et des AMP.
- Les AMP sont présentées telles quelles sont définies dans la Convention sur la Diversité Biologique (CDB) et selon l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN).

43. Ensuite, il a mentionné que si le véritable objectif de la création d'AMP est la protection du milieu marin et la conservation de la biodiversité, elles devraient principalement couvrir les eaux de la ZEE et les eaux territoriales pour être pratiquement efficaces. En outre, elles devraient être basées sur le concept de cogestion des pêcheries côtières du Japon qui sont généralement des pêcheries artisanales non pas sur la restriction descendante des pêcheries et autres activités humaines, mais sur l'établissement, la gestion et le suivi des AMP par la base.

44. Il a conclu que l'établissement d'AMP de style japonais, avec un concept de cogestion ascendant, basé sur les connaissances locales et inclusif des parties prenantes contribuerait à l'objectif de l'AMP.

Présentation 6 : *“Le processus BBNJ et les défis pour les pays en développement et leurs pêcheries”* **Dr. Bernal CHAVARRIA (Expert en politique et gestion internationales des pêches)**

Notice biographique :

Diplômé de l'Université du Costa Rica, Dr. Bernal CHAVARRIA est avocat et notaire, spécialisé en droit international de la pêche, avec plus de 15 ans de travail continu dans ce domaine et 25 ans d'expérience professionnelle.

En tant qu'associé et directeur du cabinet Legal Solutions Group SA, axé sur la gestion préventive tant au niveau local qu'international, il coordonne les questions environnementales et halieutiques et a fourni des services aux pays membres du Système d'intégration d'Amérique centrale (SICA), à l'Organisation des pêches et Secteur de l'aquaculture de l'isthme d'Amérique centrale (OSPESCA), ainsi qu'à d'autres pays et organisations publiques et privées, nationales et transnationales situées en Amérique latine, en Europe et en Asie.

En tant qu'ancien professeur d'université, il a été conférencier sur la durabilité et la pêche responsable en Amérique, en Asie et en Europe, où il a également développé des processus publics et privés de sensibilisation, d'atténuation et d'audit des risques juridiques.

Il est conseiller sur la politique et la gestion internationales des pêches au Ministère de l'agriculture et de l'élevage du Salvador et coordinateur du Groupe d'experts latino-américains pour l'assistance technique aux autorités des pêches dans le cadre de la

Résumé de la présentation

- 45.** A l'entame de sa présentation **Dr CHAVARRIA** a souligné qu'avant la décision des Nations Unies d'élaborer un instrument international juridiquement contraignant en vertu de la (CNUDM), qui décrit la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique marine des zones situées au-delà de la juridiction nationale (BBNJ) en 2015, 13 ans de travail politique et diplomatique avec une faible participation du secteur de la pêche ont donné l'impression que la pêche est une menace pour la conservation de la biodiversité marine et donc la conviction que le nouveau traité doit également introduire de nouvelles règles sur la gouvernance des pêches en haute mer, sans tenir compte de l'instrument de mise en œuvre de la CNUDM, l'Accord des Nations Unies sur les stocks de poissons (UNFSA, 1995), ainsi que des efforts déployés par la FAO, le COFI et les ORGP, entre autres. Un tel processus a mis en péril la gouvernance des pêches et les droits de participation des pêcheurs.
- 46.** Il a ajouté que la résolution A/RES/72/249 a défini la portée des travaux d'une conférence intergouvernementale (CIG) qui a débuté en 2018, chargée de rédiger le texte du nouvel accord BBNJ, en déclarant que les négociations porteront sur :
- L'ensemble des ressources génétiques marines et sur les questions de partage des avantages ;
 - Les mesures tels que les outils de gestion par zone, y compris les aires marines protégées ;
 - Les études d'impact sur l'environnement ;
 - Et le renforcement des capacités et le transfert de technologie marine.
- 47.** Il a souligné par ailleurs :
- Que les travaux et les résultats de la conférence devraient être pleinement compatibles avec les dispositions de la CNUDM ;
 - Ce processus et ses résultats ne devraient pas porter atteinte aux instruments et cadres juridiques pertinents existants et aux organes mondiaux, régionaux et sectoriels pertinents ;
 - La nécessité d'assurer la participation la plus large et la plus efficace possible à la conférence, et
 - Que la conférence épuise tous les efforts de bonne foi, pour parvenir à un accord sur les questions de fond par consensus. Le processus et les projets de textes avancés montrent jusqu'à présent que, dans le domaine de la pêche, le mandat pourrait être dépassé.
- 48.** Enfin, il a rappelé que le processus est en cours et que la quatrième (et dernière) session de 2020 de l'IGC a été suspendue en raison de la pandémie COVID-19. Il reprendra bientôt, et l'omission du secteur de la pêche continue d'être un risque.

Présentation 7 : "Gestion internationale des ressources marines vivantes et sécurité alimentaire en Afrique occidentale" **Dr. Mr KEBE (Expert International)**

Notice biographique :

Dr Moustapha KEBE est Économiste, spécialisé en économie rurale (pêche, agriculture, moyens de subsistance, analyse de la chaîne de valeur), Expert international en pêche. Il possède une vaste expérience de terrain en développement rural en Afrique et dans le secteur de la pêche et de l'aquaculture ainsi que dans le secteur agricole. Il a été Chercheur pendant 18 ans à l'Institut Sénégalais de Recherches Agricoles (ISRA) successivement au Centre de Recherche Océanographique de Dakar, Thiaroye (CRODT) au Bureau d'Analyse Macro-Économique (BAME). Par la suite, il a occupé pendant six ans et demi un poste de fonctionnaire à la FAO dans le cadre du Programme pour des Moyens d'Existence Durables dans la Pêche (PMEDP), basé à Cotonou (Bénin) et constituant un partenariat entre la FAO, le Département britannique du développement international (DFID) et 25 pays d'Afrique de l'Ouest et du Centre.

Au cours des dernières années, en tant que Consultant international indépendant, Dr. KEBE a travaillé sur les politiques publiques, la gestion des ressources halieutiques et les chaînes de valeur du secteur de la pêche et de l'aquaculture en Afrique avec de nombreuses organisations internationales telles que la FAO, la Banque Africaine de Développement (BAD), l'Union Africaine et l'Union Européenne (UE) ainsi qu'avec des Organisations régionales des pêches (COMHAFAT, CSRP, CPCO, COREP). Dr. KEBE est membre de plusieurs associations professionnelles et groupes scientifiques au Sénégal, en Afrique et dans le monde.

Résumé de la présentation

- 49.** La présentation du **Dr KEBE** a porté sur les besoins du secteur des pêches ainsi que les outils de gestion internationale des ressources marines vivantes pour améliorer la sécurité alimentaire en Afrique occidentale.
- 50.** A cet effet, il souligné que le secteur a un rôle clef dans la sécurité alimentaire et l'éradication de la pauvreté, notamment la pêche artisanale et que les systèmes fonciers font l'objet de pressions de plus en plus fortes liées à une démographie et à une demande de sécurité alimentaire sans cesse croissante sans oublier la dégradation de l'environnement et le changement climatique qui réduisent la disponibilité des ressources en terres, en pêches et en forêts.
- 51.** S'agissant des outils de gestion internationale, il a cité comme exemple les directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale (FAO, mai 2012)
- 52.** Il a ensuite mentionné que ces directives constituent une référence et exposent des principes et normes internationalement reconnus en vue de l'instauration de pratiques responsables en proposant aux États, un cadre qu'ils pourront utiliser pour élaborer leurs propres stratégies, politiques, législations, programmes/projets.
- 53.** Il a conclu que le processus d'élaboration est ouvert à travers une série de consultations et de négociations avec des organisations internationales, régionales et nationales ayant collaboré à la mise en œuvre de changements mondiaux de la gouvernance foncière et que les Directives volontaires constituent un instrument juridique non contraignant (pas

de substitution à des législations nationales ou internationales, à des engagements, des traités ou des accords).

54. Enfin, il a indiqué que l'expérience montre que lorsqu'un pays adopte tout ou partie d'un instrument juridique international non contraignant, celui-ci devient de fait, pour ce pays, « un instrument contraignant ».

Présentation 8 : “Subventions à la pêche et développement durable” M. SADIKI (COMHAFAT)

Notice biographique :

Ingénieur à l'administration centrale chargé de la pêche Maritime au Maroc depuis 1990, Titulaire d'un Diplôme Universitaire en Développement régional et planification spatiale (1997), du cycle supérieur de gestion des entreprises (1999) et de l'institut supérieur de l'administration publique ISA (2012). Mr Med SADIKI assure actuellement, la fonction de chef du Département des programmes et projets à la COMHAFAT.

Résumé de la présentation

55. Après un aperçu du contexte rappelant l'importance vitale du secteur de la pêche dans la réduction de la pauvreté, la participation à la sécurité alimentaire, notamment pour les pays en développement, l'état alarmant de surexploitation des stocks halieutiques qui sont passés de 10% en 1974 à plus de 33 % actuellement, ainsi que l'effet préjudiciable de la pêche illicite, non déclarée et non réglementée (INN) sur la pêche dans le monde , il a fait le point sur les négociations des subventions à la pêche à l'OMC.
56. S'agissant des objectifs des négociations, il souligné que sur la base du mandat fixé en vertu de la Décision ministérielle adoptée à la onzième Conférence ministérielle de l'OMC, ainsi que de la cible 14.6 de l'ODD14 : *Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable*, les négociateurs devraient parvenir, à un accord établissant des disciplines destinées à éliminer les subventions favorisant la pêche INN, interdire certaines formes de subventions à la pêche, qui contribuent à la surcapacité et à la surpêche et prévoir un traitement spécial et différencié pour les pays en développement et les pays les moins avancés.
57. Il a mis l'accent sur le besoin d'élaborer des règles sur les subventions à l'OMC qui tiennent compte du rôle des autorités nationales et des organisations internationales de gestion de la pêche, sans pour autant empiéter sur leur mandat, de trouver une formule qui laissera aux pays en développement une marge suffisante pour soutenir les communautés de pêcheurs vulnérables et développer leur propre secteur de la pêche et enfin de s'adapter et se conformer à la force exécutoire de règles, engageant la responsabilité juridique des Etats membres au niveau multilatéral.

Session III : La participation des EM de la COMHAFAT aux négociations internationales sur les questions des ressources marines vivantes

Présentation 9 : *“Approche stratégique et initiatives entreprises par l’Union Africaine pour promouvoir la participation effective des pays africains à la gestion et à la gouvernance internationales des pêches”* **Mme Hellen MOEPI, (UA/BIRA)**

Notice biographique :

Mme Hellen Moepi-Guebama est actuellement chargée des pêches au Bureau interafricain des ressources animales de l'Union africaine (UA-BIRA). Ses fonctions actuelles consistent principalement à soutenir les États membres de l'Union africaine pour une meilleure gouvernance du secteur de la pêche et de l'aquaculture.

Auparavant, elle a travaillé à l'UA-BIRA en tant qu'assistante de projet lors de la mise en œuvre du projet de gouvernance des pêches «FishGov» de 2014 à 2018. Elle a plus d'une décennie d'expérience dans le développement de l'aquaculture et la gestion des pêches avec un accent sur la gestion de projets et le développement communautaire.

Mme Moepi-Guebama était responsable principale de l'environnement pour le soutien et le développement de l'aquaculture au sein du ministère de l'Agriculture, des Forêts et des Pêches, Afrique du Sud.

Elle finalise actuellement son doctorat spécialisé dans le commerce transfrontalier du poisson à l'Université du Cap-Occidental (Afrique du Sud). Elle est titulaire d'une maîtrise en biologie de l'aquaculture de l'Université de Bergen, en Norvège.

Résumé de la présentation

58. Dans sa présentation **Mme MOEPI** a rappelé que l’UA-BIRA a entrepris plusieurs approches et initiatives stratégiques pour promouvoir la participation effective des pays africains à la gestion et à la gouvernance internationales des pêches. Cela a été principalement entrepris dans le cadre de la mise en œuvre du projet 1 de gouvernance des pêches financé par l'UE en réponse à la domestication de la Stratégie de réforme pour la Pêche et l'Aquaculture en Afrique (PFRS).

59. Elle a ensuite mentionné le plan d'action continental pour la gestion durable de la pêche artisanale pour une contribution accrue à la sécurité alimentaire et aux moyens de subsistance qui a été élaboré pour soutenir la mise en œuvre du PFRS notamment :

- Le renforcement des capacités pour une gestion efficace des pêches lors de la négociation par les États membres de l'UA d'accords d'accès aux pêcheries équitables et durables et de la coopération régionale dans la négociation des stocks de poissons partagés ;
- Le renforcement des capacités pour un SCS efficace pour lutter contre la pêche INN dans cinq régions et renforcement des capacités dans les procédures d'application et de poursuite des
- Le renforcement de la coopération régionale par la formulation de plans d'actions de lutte contre la pêche INN dans la région du CPCO ;
- D'un cadre pour l'opérationnalisation des règles de procédure de l'Unité de coordination SCS dans la région COREP ; et l'Appui à la formulation d'un cadre pour les conditions minimales harmonisées et l'accès aux pêcheries.

- Le soutien de la cohérence et la coordination dans la gouvernance du secteur en alignant les politiques et stratégies nationales sur le PFRS.
- Le développement d'un mécanisme de coordination et d'harmonisation des positions et des contributions de la «voix africaine» de l'UA-EM à la gouvernance mondiale des océans et des pêches comprenant la participation aux réunions du COFI de la FAO et des ORGP : (CTOI et ICCAT), la création d'un niveau élevé de sensibilisation aux aspects politiques, juridiques et techniques des instruments clés et augmentation de la ratification, de la mise en œuvre et de la domestication par les États africains de tous les instruments internationaux pertinents

Présentation 10 : ‘*La COMHAFAT : La Voix de l’Afrique dans les négociations internationales traitant des ressources halieutiques.*’ **Mr. M. SADIKI (COMHAFAT).**

- 60.** Il a tout d’abord mentionné que le renforcement de la **Voix de l’Afrique** est un *engagement politique* qui trouve son fondement dans la Convention constitutive de la COMHAFAT, qui lui confère le mandat de renforcer la coopération halieutique entre les Etats membres, tout en assurant un développement durable intégré et inclusif, dans un cadre harmonisé, favorisant la synergie et la complémentarité des actions.
- 61.** Il a ajouté que les Ministres de la COMHAFAT confirment constamment, leur attachement indéfectible à l’esprit de la Convention, particulièrement leur engagement politique à œuvrer pour renforcer la **Voix de l’Afrique** par une participation active dans les forums mondiaux traitant de la gouvernance de la pêche, et réitéré dans la déclaration d’Abidjan de 2018.
- 62.** Considérant l’importance accordée à cet aspect, la COMHAFAT en a fait une activité stratégique constante. La déclinaison de cette stratégie a permis de renforcer la présence des Etats membres de la COMHAFAT dans de nombreuses institutions pertinentes tel que l’ICCAT, la CBI, la CITES et le Comité de Pêche de la FAO.
- 63.** Pour améliorer le niveau de la participation de ses Etats membres dans ces réunions, Mr. Sadiki a rappelé que sur le plan *opérationnel*, la COMHAFAT a mis en place le programme suivant :
- En prélude de chaque grand rendez-vous, des rencontres entre les différents représentants des EM sont organisées. Celles sont l’occasion de passer en revue les points inscrits à l’ordre du jour, de prendre la mesure des enjeux, leur impact sur les pêcheries nationales ou régionales dans l’objectif de pouvoir participer aux travaux finaux avec une position assumée et harmonisée.
 - Assurer la participation de chaque EM aux Commissions des principales ORGP et rencontres d’intérêt stratégique pour le secteur de la pêche ;
 - Suivi et consolidation des positions du groupe COMHAFAT durant les sessions de négociations.
 - L’incitation par la prise en charge matérielle, à la participation des experts spécialistes/scientifiques relevant des Etats membres dans les débats et comités scientifiques, pour une implication effective dès l’amont du processus décisionnel.

- La promotion d'une meilleure connaissance des ressources marines des eaux des Etats membres, par la réalisation de campagnes d'observation, et pour disposer de données scientifiques qui sont partagées avec les institutions.
- Dans cette même perspective, la COMHAFAT soutient les actions du RAFISMER, Réseau des instituts de recherche halieutique et des sciences de la mer, plateforme d'échange entre les scientifiques au niveau de la région.

Présentation 11 : Présentation des résultats du questionnaire, **Dr. Moustapha KEBE**

- 64.** Dr KEBE a rappelé que le questionnaire (**Annexe III**) élaboré par le secrétariat de la COMHAFAT, a pour objectif de recueillir les informations sur la participation active des États à la gestion internationale des espèces marines vivantes, et il a présenté ses principaux résultats, issus de l'exploitation des réponses reçues.
- 65.** Celles-ci ont confirmé que la participation des Etats représentés est en deçà d'une participation active à même d'influencer la prise de décision dans la gouvernance mondiale des ressources halieutiques vivantes.
- 66.** Les principales raisons avancées sont le manque d'effectif, de disciplines, de préparation dans la composition des délégations, de coordination nationale et intra régionale, les difficultés logistiques et financières, etc.

Points de vue des ORGP :

Présentation 12 : *La COMHAFAT à l'ICCAT*, **Mr J-P MANEL, Secrétaire Exécutif de l'ICCAT**

Notice biographique

- 67.** Mr MANEL a commencé son intervention par remercier la COMHAFAT pour l'invitation à participer à cet important évènement et de partager l'expérience de l'ICCAT par rapport à la thématique ainsi que quelques réflexions pour une participation active à la gestion internationale des espèces marines vivantes.
- 68.** Il a ensuite donné un aperçu sur l'ICCAT et ses activités en mentionnant que **75%** des Parties Contractantes sont classées comme pays en développement.
- 69.** Il a rappelé que face aux défis des différents domaines abordés relatifs à la conservation et la gestion des thonidés, qui nécessitent une implication des différentes Parties Contractantes, la Commission a mis à la disposition des fonds spéciaux pour la participation aux réunions et au renforcement des capacités.
- 70.** Il souligné qu'en 2005 l'assistance aux Etats côtiers en développement est devenu un point permanent de l'ordre du jour de la réunion annuelle de la Commission. Il y a aussi la formalisation de l'assistance aux Parties Contractantes en développement par des recommandations spécifiques telles que :
- La recommandation (11-26) sur l'établissement d'un fonds extraordinaire de participation aux réunions (MPF) dans le but d'aider les représentants des Parties contractantes de l'ICCAT en développement à participer et/ou à contribuer aux travaux de la Commission et de ses organes subsidiaires ;

- La recommandation (13-19) sur l'établissement d'un fonds spécial pour le renforcement des capacités scientifiques (SCBF), à créer en vue de soutenir les scientifiques des parties contractantes de l'ICCAT qui sont des États en développement et de répondre à leur besoin d'acquérir des connaissances et de développer des compétences sur des questions liées à l'ICCAT ;
- La recommandation 14-14 amendant la recommandation 11-26 sur l'établissement d'un fonds de participation aux réunions destiné aux parties contractantes en développement de l'ICCAT, ;
- La recommandation 14-08 de l'ICCAT visant à apporter un soutien à la mise en œuvre efficace de la recommandation 12-07 de l'ICCAT concernant un système ICCAT de normes minimales pour l'inspection au port en créant un fonds spécial dédié au suivi, au contrôle et à la surveillance (MCSF) qui sera mis en place pour appuyer et renforcer le développement et la mise en œuvre de systèmes efficaces d'inspection au port par les CPC en développement dans le but d'atteindre ou de dépasser les normes minimales établies dans la Recommandation de l'ICCAT concernant un système ICCAT de normes minimales pour l'inspection au port.

CBI, Mme R. LENT (Secrétaire Exécutive)

Notice biographique :

Mme Rebecca LENT est Secrétaire Exécutive de la Commission Baleinière Internationale depuis janvier 2018. Avant la CBI, elle était directrice exécutive de la US Marine Mammal Commission et a passé 20 ans à la NOAA Fisheries.

Elle a débuté sa carrière dans le milieu universitaire au Québec et détient un doctorat en économie des ressources.

Présentation 13 : La COMHAFAT à la CBI, Dr. Rebecca LENT (IWC)

Résumé de la présentation

- 71.** A son tour et au nom de la CBI, **Mme LENT** a remercié la COMHAFAT et son Secrétaire Exécutif pour l'organisation de cette importante thématique. Elle a également fait états des difficultés plus ou moins grandes qui entravent la participation des Etats aux différentes instances internationales des pêches.
- 72.** Elle a exhorté les Etats africains à une plus grande implication dans les travaux de la CBI (Commission, Comité scientifique, GT, etc...) à travers une participation en tant que leader (Président/modérateur/ animateur).
- 73.** En outre, en vue d'encourager cette participation des pays aux travaux de la CBI, **Mme LENT** a rappelé les dispositions et initiatives prises par le Secrétariat pour un meilleur échange d'informations et de données (traduction des documents), la disposition d'accueillir des stagiaires issus des pays africains, de collaborer aux programmes scientifiques dans la région, etc...

Présentation 14 : "Les nouvelles menaces sur les pêcheries africaines", Mr Eugène LAPOINTE (Ex- SG de la CITES)

Notice biographique

Diplôme en droit de l'Université Laval au Québec Monsieur Eugène Lapointe a travaillé 14 ans avec le gouvernement canadien à Ottawa, où il a dirigé une unité législative chargée des accords internationaux tels que l'Accord international sur le café, l'Accord international sur le sucre, l'Accord international sur le cacao et la Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer.

En tant que secrétaire général de la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES), M. Lapointe mettait en œuvre au niveau international les leçons tirées de la nature canadienne.

M. Lapointe a cherché à poursuivre son travail dans la conservation mondiale et a fondé l'IWMC World Conservation Trust (IWMC) en 1994.

IWMC est une coalition mondiale de gestionnaires de la faune qui croient que l'outil de conservation le plus puissant est l'utilisation durable des ressources fauniques terrestres et marines. Il a récemment écrit un livre intitulé "Embracing the Earth's Wild Resources".

En tant que défenseur de l'environnement, juriste et diplomate, M. Lapointe, qui est un conférencier polyvalent, a fait la promotion de l'utilisation durable des ressources fauniques terrestres et marines, à l'échelle mondiale. Il peut être décrit comme un humaniste optimiste qui croit vraiment aux mérites de la nature humaine.

Résumé de la présentation

- 74. Mr LAPOINTE** a montré que la confusion qui a précédé et suivi les élections aux États-Unis, combinée à la pandémie, a fourni aux extrémistes du monde de l'environnement une seconde inspiration, dans leur détermination à éradiquer l'utilisation des espèces sauvages, y compris la chasse, la récolte, le commerce international et le commerce intérieur.
- 75.** Il a ajouté que la CITES qui est destinée à établir et à maintenir le lien entre le développement durable et l'utilisation durable, est leur cible idéale pour aider à la poursuite de programmes cachés.
- 76.** Ensuite, il a révélé que les nations africaines qui dépendent des ressources marines pour leurs moyens de subsistance et, déjà sous la pression de différents secteurs, n'échapperont pas aux tentatives de détourner la CITES au-delà des limites de sa Convention.
- 77.** Enfin, on se demandant comment les nations africaines devraient répondre à ces nouvelles menaces, il a affirmé que la réponse se trouve dans l'un des objectifs énoncés dans le concept du Symposium : « Assurer la participation active des États membres de (COMHAFAT) dans les organes internationaux traitant des questions de pêche et d'aquaculture. »

Présentation 15 : *“Participation des pays africains aux négociations internationales de pêche : un regard de professionnels de médias africains”.* **Mr. André NAOUSSI (OMPDA)**

Notice biographique :

André Naoussi est journaliste depuis 1989. Issu de l'École supérieure des Sciences et Techniques de l'Information et de la Communication (ESSTIC, Yaoundé), il a également suivi

des formations au Caire et à Paris sur le journalisme participatif et l'administration électronique.

Ayant quitté volontairement la Fonction publique camerounaise, en 2016 il a été désigné par plus de cent confrères d'une quarantaine de pays africains comme Coordonnateur de l'Observatoire des Médias pour une Pêche Durable en Afrique (OMPDA), créé en mars 2016 à Accra (Ghana), pour contribuer à résorber le déficit de communication sur la pêche en Afrique.

Depuis 2001, M. André Naoussi est correspondant au Cameroun du magazine panafricain basé à Paris Afrika International. En 2003 il participe au lancement du magazine people Ici les Gens du Cameroun. Il collabore également au mensuel La Voix du Paysan, et au bihebdomadaire Défis Actuels.

Il a participé à de multiples rencontres internationales relatives aux questions de pêche.

Résumé de la présentation :

- 78.** Monsieur **NAOUSSI** livre dans sa présentation une perception globale des médias sur la question de la participation des pays africains aux négociations internationales de pêche. Celle-ci découle d'un sondage rapide auprès de professionnels de l'information dans les vingt-deux pays de la zone COMHAFAT.
- 79.** Il en ressort que la présence des délégations officielles dans les négociations internationales est satisfaisante, mais leur influence sur les résolutions semble bien faible. Et quand bien même elle existe, le déficit de communication confine cette influence à la confidentialité, voire l'inefficacité.
- 80.** **M. NAOUSSI** a ensuite mentionné que les quelques succès recensés ressemblent davantage à des actes d'audace isolés de certains États, de peu de poids dans les rapports bilatéraux ou multilatéraux. D'où la nécessité d'une grande synergie pour faire retentir une voix forte et unie de l'Afrique dans les négociations. Une voix qui mérite aussi un réel écho auprès de l'opinion publique.

Session IV : De l'amélioration de la performance des PED dans la science et les négociations internationales sur la gestion des espèces marines vivantes

Présentation 16 : La COMHAFAT à la CBI 68 : Opportunités d'engagement, Dr. Rebecca LENT (IWC) ;

Résumé de la présentation

81. Dans le cadre sa présentation sur l'engagement dans la science et la gestion multilatérales, **Mme LENT** s'est penchée sur des exemples concrets par rapport à la CBI pour encourager la participation notamment celle des pays membres de la COMHAFAT en soulignant :

- L'importance de la participation aux réunions dont la CBI a mis à disposition des fonds qui n'ont jamais été épuisés ;
- L'encouragement de la participation en tant que leader – Président/modérateur/ animateur au sein des différents organes de la CBI, dont le meilleur exemple est celui de **Mr TELIVEL** de la Guinée qui est le Vice-Président de la CBI qui deviendra bientôt Président.
- Echange d'informations à travers la soumission en ligne des données sur les cétacés dans les pays de la zone
- Stagiaires au Secrétariat de la CBI à tous les niveaux
- Collaboration scientifique grâce à l'engagement du Vice-Président et de la COMHAFAT à travers les campagnes d'observation effectuées au large des côtes des pays de l'Afrique de l'ouest.

Présentation 17 : “Nécessité d'assurer un engagement vigoureux dans l'élaboration de décisions globales et approche possible pour l'amélioration”, Mr Hideki MORONUKI (FAJ) ;

Notice biographique :

Titulaire d'un MSC sur les sciences halieutiques, Université de Kyoto, Japon en 1989. La même année il rejoint l'Agence japonaise des pêches (FAJ).

Actuellement, il est Directeur des négociations sur les pêches au sein Agence des pêches, Ministère de l'agriculture, des forêts et des pêches du Japon.

Résumé de la présentation :

82. **Mr MORONUKI** a commencé son intervention par citer la Déclaration du COFI 2021 pour une pêche et une aquaculture durable qui a été adoptée lors du 34e Comité des pêches de la FAO (COFI) du 1er au 5 février 2021 pour célébrer le 25e anniversaire du Code de conduite de la FAO pour une pêche responsable (CCPR).

83. Il a rappelé que le Code de conduite pour une pêche responsable (CCPR) adopté en 1995 est composé de 12 articles couvrant tous les aspects de la pêche et de l'aquaculture, et que la Déclaration encourage les membres de la FAO à prendre des

mesures pertinentes afin de mettre en œuvre certaines dispositions du CCPR qui n'ont pas encore été suffisamment traitées.

84. Il a ensuite ajouté que les États en développement ont rencontré des difficultés pour y parvenir et que leurs difficultés sont parfois enracinées dans leur moindre participation à la prise de décision en citant l'exemple *notable* de la CBI.
85. Il a soulevé qu'un certain nombre d'États en développement membres de la CBI n'ont pas été en mesure de participer à la prise de décision en raison de la perte de leur droit de vote suite au non-paiement de la contribution annuelle/arriérés. Il y a une variété de raisons derrière, mais la condition la plus stricte pour le paiement de la contribution annuelle / des arriérés est la plus importante.
86. Il pose la question sur l'application stricte de la règle relative au paiement de la contribution annuelle / des arriérés, et rappelle toutes les ORGP dont le Japon est membre, ont une disposition de grâce d'un an pour payer les contributions / arriérés annuelles et que toutes organisent leurs réunions de Commission chaque année tandis que la CBI les organise tous les deux ans.
87. Il a conclu qu'une grâce de paiement similaire doit être accordée aux États en développement membres de la CBI afin de participer correctement à la gestion des baleines en exerçant leurs droits de vote à la CBI, qui ne donne aux membres qu'une demi-opportunité de prise de décision.

Présentation 17 : *“Les perspectives d’appropriation de la gestion des pêcheries par les pays côtiers en développement au travers de la coopération multilatérale”*, **Mr Benoit CAILLART**

Notice biographique :

Benoit CAILLART a plus de 25 ans d'expérience professionnelle dans le secteur de la pêche. Il a dirigé un grand nombre d'études à l'échelle européenne axées sur les impacts environnementaux, économiques et sociaux des politiques de gestion. Il a également dirigé des projets de développement concernant la pêche en Afrique de l'Ouest et centrale, dans l'océan Indien et dans l'océan Pacifique. Il est membre des experts du F&S qui est un bureau de conseil spécialisé dans le secteur maritime, et en particulier dans le secteur de la pêche.

Les experts F&S ont réalisé des projets en France, en Europe, en Afrique, en Asie et dans les océans Indien et Pacifique, allant de travaux à court terme sur des questions spécifiques à des projets multidisciplinaires à plus long terme.

Résumé de la présentation

88. **Mr CAILLART** a souligné que des Organisations Régionales de coopération (CSRP, CPCO, COREP et FAO-COPACE), des organisations d'intégration économique (CEDEAO, UEMOA et CEEAC) et l'Union Africaine partageant le même objectif de promotion de la durabilité des pêcheries et de lutte contre la pêche INN.
89. Il a ajouté que le rôle de la FAO-COPACE est limité à la fourniture importante d'avis scientifiques et de recommandations de gestion non-contraignantes pour différents stocks dans la zone COMHAFAT.

90. Il a ensuite soulevé que pour le moment, il n'y a aucune Organisation Régionale de Gestion des Pêcheries (ORGP) avec un mandat de gestion pour les stocks petits pélagiques et/ou de démersaux et le pouvoir d'adopter des résolutions contraignantes dans les ZEE et la haute mer de l'Atlantique et les stocks démersaux de haute mer dans l'Atlantique Sud.
91. Ensuite, il a préconisé que la création d'une ORGP ayant un mandat de conservation et de gestion des stocks partagés de petits pélagiques et de démersaux doit suivre des modalités juridiques et techniques alignées sur celles recommandées dans l'étude réalisée pour la COMHAFAT sur le sujet.
92. Il a ajouté qu'une pleine appropriation par les États côtiers est nécessaire, du fait de leurs droits exclusifs sur les ressources partagées qui sont plutôt présentes dans les ZEE.
93. Il a précisé par ailleurs, que le renforcement de l'implication des États côtiers s'impose dans le suivi et le contrôle des pêcheries, par la mise en œuvre d'un programme régional d'observateurs embarqués et d'un programme régional d'inspection au port.

Session Finale : Spéciale communication

Préparation de la CBI 68

Présentation 18 : Un aperçu des principales activités avant septembre 2021, **Mr Andrej BIBIC, Président de la CBI**

Notice biographique :

Andrej BIBIC est président de la Commission baleinière internationale depuis 2018, vice-président depuis 2016 et avec la Commission en tant que commissaire ou commissaire suppléant depuis 2008. Il travaille au ministère slovène de l'environnement et de l'aménagement du territoire, en charge de la conservation des espèces animales menacées d'extinction, principalement migratrices.

Titulaire d'un B.Sc. en biologie, il a commencé sa carrière en tant qu'assistant à l'Université de Ljubljana en Slovénie.

Résumé de la présentation

94. **Mr BIBIC**, président de la CBI a débuté sa présentation par annoncer que la 68^{ème} réunion de la CBI aura lieu à Portoroz en Slovénie du 03 au 10 Septembre 2021, en précisant que cette session marquera le 68^{ème} anniversaire de cette organisation qui reste confrontée aux défis de conservation des stocks, des prises accessoires et de la menace que représente l'enchevêtrement.

95. Il a ailleurs rappelé le rendez-vous des activités clés attendues avant la réunion de septembre et auxquelles il a invité les pays africains à y participer :

- La réunion du Comité Scientifique qui aura lieu du 29 mai au 14 avril 2021 (virtuelle) ;
- La réunion portant sur la réforme du budget qui sera une occasion de discuter de la question des contributions des Parties contractantes ainsi que des coûts des réunions de la CBI et autres activités ;

- Le groupe de travail sur l'efficacité opérationnelle (GT/EO) programmée pour mai / juin 2021.

Présentation 19 : *Les documents actualisés du Groupe de travail sur l'efficacité opérationnelle (WG-OE/IWC), Mme Lisa PHELPS (USA)*

Notice biographique :

Mme Lisa PHELPS est cadre des affaires étrangères au Bureau des affaires océaniques et polaires du département d'État des États-Unis.

Elle se concentre sur les enjeux internationaux liés à la gestion des mammifères marins, en particulier les baleines et les ours polaires. Elle est membre de la délégation des États-Unis à la Commission baleinière internationale (CBI) depuis 2008.

Elle est actuellement coprésidente du groupe de travail sur l'efficacité opérationnelle. Mme Phelps est aussi chef de la délégation des États-Unis à la Commission pour la conservation de la faune et de la flore marines de l'Antarctique (CCAMLR).

Avant de rejoindre le Département d'État en 2008, elle a travaillé pendant plus de dix ans pour le Département de la Marine sur les effets du son sur les mammifères marins.

Elle est titulaire d'une maîtrise ès sciences en sciences marines de l'Université du Mississippi du Sud.

Résumé de la présentation

96. La présentation de **Mme PHELPS** a porté sur l'examen de la gouvernance et WT-EO notamment :

- Les travaux de l'Atelier en 2019, les ébauches ont été distribués pour examen ;
- Les Documents révisés sont en cours d'examen
- La date butoir pour recevoir les commentaires est fixée au 15 avril 2021
- Un Atelier virtuel est prévu en en mai / juin 2021 ;
- Des propositions seront rédigées 60 jours avant la CBI C68

Présentation 20 : *Stratégie de réforme budgétaire, Mme Paula PERRETT, Présidente du s/Comité (Australie) et Mme Katie PENFOLD (CBI)*

Résumé de la présentation

97. Faite par **Mme Annie ROBINSON** (Australie) au nom de **Mme Paula PERRETT**, Présidente du s/Comité budgétaire, la présentation a porté sur la stratégie de réforme visant à fournir un cadre pour un examen inclusif et informé des priorités de financement de la Commission et contribuera à la réalisation de son programme de travail et à assurer la pérennité/viabilité à long terme des finances de la CBI et l'équilibre budgétaire pour 2020 et au-delà.

Présentation 21 : La réunion du comité scientifique de la CBI (SC68C), **Dr. Rebecca Lent** (CBI) ;

Résumé de la présentation :

- 98.** Mme LENT a rappelé que la réunion du Comité scientifique de la CBI 2021 (SC68C) se tiendra à nouveau virtuellement du 29 mai au 14 avril 2021 pour réduire le risque d'exposition à la COVID-19 pour les membres du Comité Scientifique.
- 99.** Elle a ajouté qu'en plus de l'ordre du jour réduit du SC68B, les participants devront couvrir l'ensemble de l'ordre du jour du SC lors de cette réunion. Elle a souligné que tous les renseignements relatifs à cette réunion se trouvent sur le site web de la CBI.

Présentation des conclusions :

- 100.** Les présentations et les débats animés ont permis à la réunion de faire le point sur le faible niveau d'implication des pays en développement en général et des pays africains en particulier dans la gouvernance globale et régionale des mers, des océans et des ressources marines vivantes, en dépit du rôle essentiel de ceux-ci sur les plans alimentaire, nutritionnel et socio-économique.
- 101.** Suite à ces discussions et aux riches présentations entendues durant ces 2 journées, des pistes d'amélioration de la participation des Etats africains à la gouvernance mondiale des océans et en particulier à celle des espèces marines vivantes, ont été proposées.
- 102.** Celles-ci sont résumées dans les recommandations telles que reprises par le secrétariat de la COMHAFAT et présentées par **Dr A. TALL** aux participants du Symposium.
- 103.** Après quelques propositions d'amélioration les recommandations ont été adoptées par l'ensemble des participants et sont intégrées dans ce le présent rapport (**Annexe IV**).
- 104.** Toutes les présentations sont disponibles dans la langue d'origine sur le site web de la COMHAFAT à l'adresse suivante :
<https://comhafat.org/fr/actualites.php?id=119>
- 105.** Les travaux de l'atelier sont déclarés clos à 15 :30

N°	Pays	Nom et prénom	Titre	Mail
----	------	---------------	-------	------

Annexe 1 : Liste des Participants

1	ADEPA	M. Moussa MBENGUE	Directeur	mbenguepeche@yahoo.fr
2	Ambassade du Japon au Maroc	M. Nobushige SHIMIZU	Représentant	n.shimizu17@gmail.com
3	Australie	Mme Annie ROBINSON	Consultante/IWC	annie.robinson@awe.gov.au
4	Bénin	M. Antoine Gaston DJIHINTO	Directeur de la Production Halieutique	adjihinto@yahoo.fr
5		M. Brito URBAIN	Cadre	cresusfr2004@yahoo.fr
6	Bureau régional de la FAO pour l'Afrique	M. Ndiaga GUEYE	Fonctionnaire principal	Ndiaga.Gueye@fao.org
7	CAOPA	M. Gaoussou GUEYE	Président de la CAOPA	gaoussoug@gmail.com
8	CEDEAO	M. Aboubacar SIDIBE	Expert	aboubacar.sidibe@fao.org
9		Dr Amadou TALL	Consultant	amadou.tall@gmail.com
10	Centre National des Sciences Halieutiques de Boussoura, Guinée	M. Idrissa Lamine BAMY	Directeur	ibamy@gmx.com
11	CGMP	Mme Pilar HERNANDEZ	Agent des pêches et coordinateur sous-régional pour la Méditerranée occidentale	Pilar.Hernandez@fao.org
12	COMHAFAT	M. Abdelouahed BENABBOU	Secrétaire Exécutif	benabboucomhafat@gmail.com
13		M. Atsushi ISHIKAWA	Expert/OFCF	a615@ruby.ocn.ne.jp
14		M. Mohammed HADDAD	Responsable financier	haddad.comhafat@gmail.com
15		M. Abdennaji LAAMRICH	Chef du Département Coopération et Système d'Information	laamrichmpm@gmail.com
16		M. Mohamed SADIKI	Chef du Département Programmes et Projets	sadiki.comhafat@gmail.com
17		Mme Hayat ASSARA	Assistante de Direction	hayat.assara@gmail.com
18		M. Abdelkrim MRABTI	Webmaster	akarim.mrabti@gmail.com
19		M. Ali BOUALI	Consultant	bouali1952@gmail.com
20		Mme Karima CHOUKRANI	Secrétaire	mkarima241@gmail.com
21		M. Rachid REGRAGUI	Cadre	regraguicomhafat@gmail.com
22		Mlle Wafaa AAMOUN	Assistante	aamoum.comhafat@gmail.com

23	Congo	Mme Roseline Blanche AKENZE	Directrice des Ressources Halieutiques et de l'Aménagement des Pêcheries	ogroseline@gmail.com ; benoitclaudeatsango@gmail.com
24		M. Benoît Claude ATSANGO	Directeur Général de la Pêche et de l'Aquaculture (DGPA)	benoitclaudeatsango@gmail.com
25	Consultant	M. Papa KEBE	Economiste des pêches	papa.amary@gmail.com
26		M. Driss MESKI	Consultant	driss.meski@outlook.com
27		M. Benoit CAILLART	Consultant	b.caillart@fs-marine.fr
28		Mme Despina SYMONS	Expert	ebcd.info@ebcd.org
29		Dr Moustapha KEBE	Economiste des Pêches	kebe_tapha@yahoo.fr
30		M. Miloud LOUKILI	Professeur de Droit international, Rabat	miloudloukili1418@gmail.com ; miloud.loukili@hotmail.fr
31		M. CARLOS MAZAL	Expert International sur l'utilisation durable des ressources Marines et L'innovation Technologique, URUGUAY	cdmazal@hotmail.com
32	COREP	M. Emile ESSEMA	Secrétaire Exécutif	essemile@yahoo.fr
33		Mme Flore WORA	Cadre/ COREP	wora.flore@yahoo.fr
34		M. Emmanuel SABUNI KASEREKA	Administrateur au Développement des Pêcheries et à la Programmation.	issaske@yahoo.fr
35		M. Austen MOUITY CAKPO	Cadre/ COREP	austen2013@hotmail.fr
36	Côte d'Ivoire	M. Helguile SHEP	Directeur des Pêches	shelguile@yahoo.fr
37		M. Konan ANGAMAN	Conseiller Technique /MIRAH	angaman.konan1@yahoo.fr
38		M. Djoro Hyacinthe GNEPA	Chef du Centre de Coordination de sauvetage Maritime (MRCC)	s16020@alumni.wmu.se
39		Mme Pascale KOUAME	Conseillère Technique chargée de la Communication/ MIRAH	pascalekouame@hotmail.fr sercom1.mirah@gmail.com
40	CPCO	M. Séraphin DEDI NADJE	Secrétaire Général	sdedi.nadje@yahoo.fr
41	CSRП	M. Samba Mika DIOP	Coordonnateur du projet AGD Pélagiques CSRП/MAVA	mika.diop@spscrp.org
42		M. Diénaba BEYE	Chef de service Harmonisation de la politique et de la législation de la pêche	dienaba.beye@spscrp.org

43	FAO	M. Piero MANNINI	Agent de liaison principal Organisation des Nations Unies pour L'alimentation et l'agriculture (FAO)	Piero.Mannini@fao.org
44	Fisheries Agency of Japan Tokyo – Japan	M. Hideki MORONUKI	Directeur des Négociations, FAJ, Japon	hideki_moronuki600@maff.go.jp
45		M. Takaaki SAKAMOTO	Director, Bureau cooperation Halieutique Internationale, FAJ	Takaaki_sakamoto720@maff.go.jp
46	Gabon	M. Georges MBA ASSEKO	Conseiller du Ministre	g.h.mbasseko@gmail.com ; davyangueko@yahoo.fr
47	Gambia	M. BAMBA A.M.BANJA	Permanent Secretary/Ministère de la pêche	bamba.banja@yahoo.co.uk
48		M. Juma JALLOW	Représentant/Ministère de la pêche	jumajallow86@gmail.com
49	Ghana	Prof. Francis K. E. NUNOOS	Commission des Pêches	fkenunoo@hotmail.com
50	Guinée	M. Amara Camara KABA	Directeur national des pêches maritimes	amaragbe1@yahoo.fr
51		M. Amadou TELIVEL DIALO	Commissaire de la guinée auprès de la CBI	ateliwel@yahoo.fr
52	ICCAT	Mr. Jean Pierre Camille MANEL	Secrétaire Exécutif de l'ICCAT	camille.manel@iccat.int
53	Infosamak	M. Youssef OUATI	Directeur Général	ouatihalieute@gmail.com ; info@infosamak.org
54	ISPM AGADIR	M. MHamed HMAMOU	Directeur Général	Hmamou@mpm.gov.ma
55	ITPM HOCEIMA	M. Abdelaziz RHAIT	Directeur Général	abdelaziz.rhait@mpm.gov.ma
56	IWC	M. Andrej BIBIC	IWC CHAIR	andrej.bibic@gov.si
57		Mme Rebecca LENT	Secrétaire Exécutive de la CBI	rebecca.lent@iwc.int
58		Mme Lisa PHELPS	Representative/IWC	PhelpsE@state.gov
59	IWMC	M. Eugene LAPOINTE	Secrétaire Général de l'IWMC	elapointe@iwmc.org
60		Mme Helene LAPOINTE	Représentante	iwmc@iwmc.org
61		M. Nicolas P. SELLHEIM	Consultant	sellheim.consulting@gmail.com
62	Japon	M. PhD Joji MORISHITA	Professeur, Université des sciences et technologies marines de Tokyo	jmoris0@kaiyodai.ac.jp
63		M. Yoshihiro TAKAGI	Expert	ytakagi8@yahoo.co.jp
64	Liberia	M. William Y. BOEH	Coordinateur/Bureau	williamboeh92@gmail.com

			National des Pêches	
65		M. Ahmed SHERIF	Point Focal SCS Bureau National des Pêches	ecinue2@gmail.com
66	Mali	M. Madi Maténé KEITA	Commissaire à la CBI, ministère de l'élevage et de la pêche	madikeita13@yahoo.fr ; msylla57@yahoo.fr
67		M. Berthe NOUHOUM	Directeur National de la pêche	niangoro55@yahoo.com
68	Maroc/DPM	Mme Fatima Zohra HASSOUNI	Chef de Division de la durabilité et d'Aménagement des ressources halieutiques	hassouni@mpm.gov.ma
69		M. Abdelali LOUDRHIRI	Ingénieur en Chef/ DPM	loudrhiri@mpm.gov.ma
70		M. Mohamed Yassine LAROUSI	Chef de Division de la Coopération/DPM	yassine.elaroussi@gmail.com
71		Mme Najat ELMONFALOTI	Chef de service	elmonfaloti@mpm.gov.ma
72		M. Faouzi KANDIL	Chef de service	kandil@mpm.gov.ma
73		M. Hicham GRICHAT	Chef de service à la DPM	grichat@mpm.gov.ma
74		M. Hicham OUYAHYA	Cadre	hicham.ouyahya@mpm.gov.ma
75		Melle Lamyae QAIDI	Cadre	l.qaidi@mpm.gov.ma
76		Mme Sofia DANE	Cadre	DANE@mpm.gov.ma
77		Mauritanie	M. Lamine CAMARA	Directeur / DARE / MPEM
78	Mme Azza CHEIKH JEDDOU		Conseiller Technique du Ministre Ministère des Pêches et de l'Economie Maritime	azzajiddou@yahoo.fr
79	M. Mohamed Ould Abidine OULD MAYIF		Consultant	mamayif@yahoo.fr
80	Nigeria	M. James UMORU	Directeur-Adjoint	umorujames68@gmail.com ; imesumoh@yahoo.com
81	OMPDA	M. Andre NAOUSSI	Journaliste/Coordonnateur	andrenaoussi@gmail.com
82	OSPESCA	M. bernal alberto CHAVARRIA	Consultant en Dvlpt durable, gestion des Ressources océaniques et Innovation technologique	bchavarria@lsg-cr.com
83	RAFEP	Mme Christiane AMY DAGO	Présidente	dagoamy@yahoo.fr
84	RDC	M. kalibu mino KAHOZI	Directeur des Pêches et Ressources Halieutiques	kalibujustin53@gmail.com
85		M. Kitswaka Alain MAHUNINA	Coordonnateur National du service National de développement de la pêche	alainmahunina@gmail.com ;

			/SENADEPA	
86		M. Cyrille KAPUMA BALASEY	Chef de Bureau à la Direction de Pêche et Ressources Halieutiques	Cyrillekapuma@yahoo.fr
87		Mme Micheline NGAME NIONGAMA	Chef de Bureau à la Direction de Pêche et Ressources Halieutiques	Michelinengame@yahoo.fr
88		M. Sylvain TUSANGA MUKANGA	Directeur Exécutif/ Secrétariat de l'autorité du lac Tanganyika	sylvaintusanga@yahoo.fr ; sylvain.tusanga@lta-alt.org
89	REFMA	M. Karim COULIBALY	Président	coulakar@yahoo.fr
90	Sénégal	M. Chérif SAMBOU	Ingénieur Pêche et Aquaculture/ DPM Sphère Ministérielle Diamniadio	samboukoubeul@yahoo.fr koubeul@hotmail.com
91		M. Diène FAYE	Directeur des Pêches maritimes	dienefaye502@hotmail.com
92		M. Mamadou Seye	Représentant	mdseye@gmail.com
93		M. Adama FAYE	Direction de la Protection et de la surveillance des pêches	adafaye2000@yahoo.fr
94	Tanzanie	M. Koji HASE	Expert	kojihase142@hotmail.com
95	Togo	M. P'ham BEIGUE ALFA	Biologiste, Assistant au Chef Section Promotion des Pêches à la Direction des pêches et de l'aquaculture,	ibn_fabrice@yahoo.fr ; kahoedo@yahoo.fr
96		M. Ali DOMTANI	Directeur des Pêches	dpamaep_tg@yahoo.com ; domtania@yahoo.fr ; kahoedo@yahoo.fr
97	Turquie	M. Bayram OZTURK	Professeur Université Istanbul	ozturkb@istanbul.edu.tr
98	UA-BIRA	M. Malebo Hellen MOEPI	Chargée des pêches	hellen.moepi@au-ibar.org
99	WFF	Mlle Akiko SATO	Coordinatrice	sato@wff.gr.jp

N.B . Une dizaine de participants ne se sont pas identifiés

Annexe II : PREAMMBULE

A. BENABBOU, le Secrétaire Exécutif

**Honorables Participants,
Chers Collègues et Amis,
Mesdames et Messieurs,**

Je suis très enchanté de nous retrouver aujourd’hui à l’occasion de cette rencontre et de voir que vous êtes tous en bonne santé.

C’est pour moi une occasion de revoir des collègues et des amis et d’en connaître de nouveaux, surtout en ces circonstances particulières de pandémie qui persiste.

Je tiens à remercier toutes les personnes ressources qui ont aimablement répondu à notre invitation et qui se sont mobilisées dès la phase de préparation.

Ce symposium porte sur une thématique qui nous semble d’une importance capitale, notamment pour les PED, comme les Etats Membres de la COMHAFAT.

Initialement prévu en 2020, il a été reporté à plus tard en attendant des jours meilleurs. Mais les conditions ne s’étant pas améliorées, il a été décidé de l’organiser en ligne, avec la promesse de revenir sur cette thématique dans le cadre d’une rencontre en présentiel dès que les conditions le permettront.

L’exploitation et la gestion des ressources aquatiques vivantes est de nos jours une affaire mondiale et les politiques nationales régissant le secteur des pêches s’inscrivent désormais dans le contexte plus large de la réflexion sur la gouvernance mondiale des mers et des océans.

Cependant, à travers l'expérience de la COMHAFAT, qui s'est engagée depuis une dizaine d'années à renforcer la participation de ses Etats Membres dans les négociations au sein des ORGP ou dans les discussions des forums internationaux traitant de questions relatives à la gestion de ressources marines vivantes, nous avons constaté que cette présence reste limitée et sans réel impact sur la prise de décision.

En effet, en plus d'être absents dans bon nombre de ces débats, ou de n'intervenir qu'en fin de processus, nos Etats membres arrivent souvent, avec des délégations en faible effectif, sans réelle préparation et sans coordination nationale.

La conséquence est que souvent, les autorités en charge du secteur de la pêche de nos pays, subissent et appliquent des mesures de gestions ou des recommandations décidées sans tenir compte réellement des spécificités qui sont propres à notre réalité socio-économique.

C'est pour cette raison et bien d'autres que nous avons tenu à organiser ce Symposium, pour d'un côté identifier le degré d'implication de nos pays dans la gouvernance mondiale des mers et des océans, de prendre conscience de la mesure des enjeux d'une telle participation, de relever les obstacles qui limitent r et de proposer enfin quelques orientations à même de relever le niveau d'implication de nos pays dans les mécanismes de la gouvernance mondiale en lien avec la gestion des ressources marines vivantes.

Tels sont les objectifs assignés à notre rencontre.

Sans trop tarder, je cède la parole à Son Excellence, **Monsieur Moussa DOSSO**, Ministre des Ressources Animales et Halieutiques de la Côte d'Ivoire et Président en Exercice de la COMHAFAT, pour prononcer l'allocution de l'ouverture officielle de notre Symposium.

Annexe III : Allocution d'ouverture de Monsieur le Ministre des Ressources Animales et Halieutiques de Côte d'Ivoire, Président de la COMHAFAT

**Monsieur le Représentant de la FAO et Président du Réseau des secrétariats des organes régionaux des pêches,
Messieurs les secrétaires Exécutifs des OSRP
Madame la Secrétaire Exécutive de la CBI,
Monsieur le Président de l'Observatoire des Médias pour une Pêche Durable en Afrique (OMPDA),
Monsieur le Président du LDAC,
Messieurs les Délégués des Etats membres de la COMHAFAT,**

Mesdames et Messieurs,

Je suis particulièrement ravi d'être parmi vous ce matin, pour l'ouverture des travaux de ce symposium qui constitue à mon sens une formidable occasion d'échanger pour une meilleure implication de nos Etats dans la gestion internationale des espèces marines vivantes.

Les ressources, les écosystèmes et les habitats marins sont sujets à des bouleversements importants, résultat de l'impact des activités humaines, menées aussi bien dans les océans qu'en leur proximité.

Ces activités ont connu ces dernières décennies, une formidable accélération et se sont traduites par des pressions nouvelles sur le milieu marin. Il en a résulté une aggravation des conséquences pour l'état de l'environnement marin, la pollution et la baisse drastique des stocks de certaines espèces de poissons.

Dans ce contexte, la conservation et l'exploitation des océans, des mers et des ressources marines, sont devenues une préoccupation majeure de la communauté internationale, et occupent désormais une place centrale dans le dialogue mondial sur le développement.

En plus d'être une opportunité d'échange d'idées, ce dialogue est aussi l'occasion de réunir les parties prenantes du secteur maritime de tous les pays et de convenir de nouveaux principes à suivre, de valeurs à respecter et de priorités pour une nouvelle gouvernance des océans, qui se veut plus efficace et plus bénéfique pour les écosystèmes, les populations et leurs moyens de subsistance.

L'exploitation et la gestion des ressources aquatiques vivantes est ainsi passée à une *administration internationale*, où les politiques nationales régissant le secteur des pêches s'inscrivent désormais dans le contexte plus large de la réflexion sur la gouvernance mondiale des mers et des océans.

Mesdames et Messieurs,

Il s'agit pour nous à l'occasion de cette rencontre, de caractériser la participation de nos pays, dans les débats et les négociations sur l'exploitation et la gestion des ressources marines vivantes. En d'autres termes, Nous essayerons de répondre à la question de savoir si nos pays sont une partie prenante active dans ce débat ou subissent-ils tout simplement les décisions prises et entérinées par d'autres ?

Nous pouvons d'ores et déjà affirmer, qu'en dépit d'une prise de conscience réelle de l'intérêt de s'engager dans ce dialogue, l'implication des pays en développement dont les pays africains, reste relativement limitée. En plus d'être totalement absents dans bon nombre de négociations relatives à la gestion des mers, des océans et des ressources marines vivantes, nos Etats n'interviennent souvent, qu'en fin du processus de négociation, quand les diagnostics sont déjà établis et les avis possibles proposés.

Pour remédier à cette situation et en vue d'une plus large implication des pays comme ceux de notre région, de nombreuses initiatives ont été prises. Parmi celles-ci rappelons celle de la COMHAFAT, qui depuis une dizaine d'années a entrepris de renforcer la participation de ses Etats membres dans diverses négociations internationales sur la gestion et l'exploitation des espèces marines vivantes. A cet effet, des fonds ont été mobilisés pour assurer la participation d'au moins un ressortissant par Etat membre aux principaux forums sur la pêche, de même qu'à des comités scientifiques de certaines ORGP, de même que des réunions préparatoires visant à mieux préparer les experts des Etats membres, ont été organisées....

Cependant, le résultat reste mitigé.

Mesdames et Messieurs,

Par l'organisation de cette réflexion, nous nous efforcerons de :

- Caractériser et évaluer l'état actuel de la participation des Etats membres à la gouvernance internationale des mers et des océans ;
- Sensibilisation sur les principes et les enjeux de la gouvernance internationale des mers et des océans ;
- Sensibiliser sur l'intérêt pour les Etats membres de participer aux négociations au sein des instances internationales sur les questions relatives à la gestion des espèces marines vivantes ;

- Proposer des solutions ou mesures à même de relever le niveau d'implication de nos pays dans les mécanismes de la gouvernance internationale des mers, des océans et des ressources marines vivantes.

En souhaitant que cette rencontre puisse constituer une formidable opportunité pour débattre de la forme et de l'avenir de la participation de nos Etats dans la gouvernance internationale des mers et des océans, et de s'inscrire dans une nouvelle dynamique au service de l'objectif partagé d'une exploitation durable des ressources aquatiques vivantes, je voudrais avant de clore mon propos, réitérer mes vifs remerciements aux partenaires de la COMHAFAT et aux personnes ressources qui ont bien voulu répondre à notre invitation et animer ce symposium.

Je vous remercie de votre attention.

Jour 1 : Mercredi 03 Mars 2021 - 11:00 (GMT)

- Ouverture

Session I : Le cadre juridique et institutionnel de la gouvernance internationale des océans, des mers et des ressources marines vivantes

- ‘‘ Le cadre juridique et institutionnel de la gouvernance internationale des océans, des mers et des ressources marines vivantes’’ **Dr. Miloud LOUKILI (Professeur universitaire) ;**
- ‘‘La dimension régionale du cadre réglementaire international pour la durabilité des pêches : défis et opportunités’’ **Dr. Piero MANNINI (FAO) ;**
- ‘‘ Gouvernance maritime mondiale et gestion des océans pour la réalisation de l’ODD 14’’ **Mr. Naji LAAMRICH (COMHAFAT) ;**

Session II : L’exploitation durable des ressources marines vivantes et la gestion internationale des océans

- ‘‘ L’utilisation du système des brevets dans l’identification des technologies pour la durabilité des océans et des pêcheries’’ **Dr. Carlos MAZAL (Consultant International) ;**
- "Pêches et aires marines protégées (AMP) : amis ou ennemis ? " **Dr. Joji MORISHITA, (Professeur universitaire) ;**
- ‘‘Le processus BBNJ et les défis pour les pays en développement et leurs pêcheries’’ **Dr. Bernal CHAVARRIA (Expert en politique et gestion internationales des pêches) ;**
- " Gestion internationale des ressources marines vivantes et sécurité alimentaire en Afrique occidentale ‘‘ **Dr. Moustapha KEBE (Expert International) ;**
- ‘‘Subventions à la pêche et développement durable’’ **M. Med Sadiki (COMHAFAT)**

Jour 2 : Jeudi 04 Mars 2021 11:00 (GMT)

Session III : La participation des EM de la COMHAFAT aux négociations internationales sur les questions des ressources marines vivantes

- ‘‘Approche stratégique et initiatives entreprises par l’Union Africaine pour promouvoir la participation effective des pays africains à la gestion et à la gouvernance internationales des pêches’’, **Mme Hellen MOEPI, (UA/BIRA) ;**

- ‘‘La COMHAFAT : La Voix de l’Afrique dans les n gociations internationales traitant des ressources halieutiques.’’ **Mr. M. SADIKI (COMHAFAT)**.
- Pr sentation des r sultats du questionnaire, **Dr. Moustapha KEBE** ;
- Points de vue des ORGP :
 - ICCAT, **Mr J-P MANEL (SE)**
 - CBI, **Mme R. LENT (SE)**
 - CITES, **Mr E. LAPOINTE (Ex- SG)**
- Point de vue RFO : (COREP, CPCO, CSRP)
- ‘‘Participation des pays africains aux n gociations internationales de p che : un regard de professionnels de m dias africains’’. **Mr. A. NAOUSSI (OMPDA)** ;

Session IV : De l’am lioration de la performance des PED dans la science et les n gociations internationales sur la gestion des esp ces marines vivantes

- La COMHAFAT   la CBI 68 : Opportunit s d’engagement, **Dr. Rebecca LENT (IWC)** ;
- ‘‘N cessit  d’assurer un engagement vigoureux dans l’ laboration de d cisions globales et approche possible pour l’am lioration’’, **M. Hideki MORONUKI (FAJ)** ;
- ‘‘Les perspectives d’appropriation de la gestion des p cheries par les pays c tiers en d veloppement au travers de la coop ration multilat rale’’, **Mr Benoit CAILLART**
- **Conclusions/ Propositions de mesures pour am liorer la performance de l’engagement actif des  tats membres dans la gouvernance internationale des ressources marines vivantes, Dr A. TALL** ;

Session Finale : Sp ciale communication

Pr paration de la CBI 68

- Un aper u des principales activit s avant septembre 2021, **Andrej BIBIC, Pr sident de la CBI** ;
- Pr sentation des documents actualis s du Groupe de travail sur l’efficacit  op rationnelle (WG-OE / IWC) **Lisa PHELPS (USA)** ;
- Strat gie de r forme budg taire, **Paula PERRETT, Pte du s/Comit  (Australie) et Katie PENFOLD (IWC)** ;
- La r union du comit  scientifique de la CBI (SC68C), **Dr. Rebecca Lent (IWC)** ;
Question/ R ponse

Cl ture du symposium

Allocution introductive du Dr Amado TALL

Honorables invités, chers collègues, Mesdames et Messieurs,

C'est un grand plaisir de participer à cet important symposium en ligne sur : «la participation active à la gestion internationale des espèces marines vivantes », organisé par la COMHAFAT.

Je suis le Dr Amadou Tall, ancien directeur d'INFOPECHE et actuellement chef d'équipe du programme PESCAO financé par l'UE ou des 15 pays membres de la CEDEAO + Mauritanie.

Je remercie le Secrétaire exécutif et son personnel qui ont organisé en temps opportun le Symposium en ligne à cause de la pandémie Covid 19, sinon nous nous serions rencontrés physiquement.

J'adresse également un mot de remerciement particulier au Président de la Conférence ministérielle, l'Honorable Moussa Dosso, Ministre des ressources animales et de la pêche de Côte d'Ivoire, pour sa détermination et son leadership tout au long de ce colloque.

Honorables invités, nous sommes ici aujourd'hui pour échanger et donner des recommandations pour nourrir et protéger les éléments vitaux de notre planète. La vie elle-même est née des océans.

L'océan couvre 140 millions de miles carrés, soit environ 70% de la surface de la Terre. Il soutient la vie sur Terre en générant de l'oxygène, en absorbant le dioxyde de carbone de l'atmosphère, en régulant le climat et la température. Les océans fournissent à une partie substantielle de la population mondiale de la nourriture et des moyens de subsistance ; médecine, énergie, voies de transport parmi de nombreux autres services et relie diverses cultures.

La juridiction nationale sur les ressources a été étendue à 200 milles marins dans la mer, laissant environ 60% de l'océan en « haute mer » et les grands fonds marins au-delà de la juridiction nationale.

Nos ressources océaniques se sont avérées épuisables, leur utilisation doit donc être réglementée, et il est nécessaire de réaffirmer et d'appliquer le droit international, en particulier la CNUDM, et de conditionner l'exercice des libertés de la haute mer à l'exécution des obligations de la convention. L'accès aux ressources océaniques communes doit être jumelé à une gouvernance globale et efficace qui comprend la surveillance, les sanctions et l'application.

Honorables invités, la pollution, la surpêche et les effets du changement climatique nuisent gravement à la santé de nos océans. Selon une étude récente, le plastique pourrait l'emporter sur les poissons - si rien ne se passe - dans nos mers d'ici 2050.

Les océans se réchauffent et deviennent plus acides, provoquant le blanchissement des coraux et réduisant la biodiversité. Les courants changeants auront un impact sérieux sur les conditions météorologiques ; nous devons nous préparer à des tempêtes et des sécheresses plus fréquentes. La pêche s'effondre dans certains endroits. Les zones mortes - des déserts sous-marins où la vie ne peut survivre en raison d'un manque d'oxygène - augmentent rapidement en étendue et en nombre. De nombreuses espèces pourraient disparaître en quelques décennies.

Les demandes contradictoires de l'industrie, de la pêche, du transport maritime, des mines et du tourisme créent des niveaux de stress insoutenables sur les écosystèmes côtiers. De nombreux rapports, commissions mondiales et évaluations scientifiques ont décrit les graves dommages causés à notre système de survie le plus vital - mais la situation empire. Les gouvernements n'utilisent pas pleinement les outils dont ils disposent, notamment la Convention sur le droit de la mer et les océans des Nations Unies.

Annexe VI

Questionnaire :

- 1- Une participation **active** à la gestion internationale des mers, océans et espèces marines vivantes, correspond selon vous, à :
 - a- Préservation des intérêts nationaux
 - b- Meilleure performance économique
 - c- Bonne protection de l'environnement marin
 - d- Meilleure conservation et préservation des ressources marines

- 2- Comment percevez-vous la participation de votre pays dans la gouvernance internationale des mers, océans et espèces marines vivantes ?
 - a- Forte implication
 - b- Moyenne implication
 - c- Faible implication

- 3- Citer les principaux instruments internationaux de gouvernance internationale d'espèces marines auxquels votre pays est Partie ?
(Ex : ICCAT, CITES, PSMA, CNUDM...)

- 4- La participation de votre pays aux négociations/ORGP sur la pêche est-elle :
 - a- Systématique
 - b- Occasionnelle

- 5- La composition des délégations de votre pays participant aux négociations/ORGP répond-elle aux conditions de :
 - a- Effectif
 - b- Qualification
 - c- Interdisciplinarité
 - d- Coordination

- 6- Existe-t-il un mécanisme de coordination nationale entre les entités administratives impliquées dans les instances internationales de gouvernance de la pêche ?
 - a- Oui (Préciser)

b- Non

7- La participation de votre pays aux négociations internationales sur la pêche est-elle précédée d'une bonne préparation ?

a- Bonne (Préciser) Cliquez ici pour taper du texte.

b- Moyenne (Préciser) Cliquez ici pour taper du texte.

c- Faible (Préciser) Cliquez ici pour taper du texte.

8- Votre pays participe-t-il aux comités scientifiques des organisations internationales pertinentes traitant de la pêche ?

a. Oui

b. Non

c. Occasionnellement

9- La participation de votre pays aux réunions/négociations internationales sur les questions liées à la pêche est-elle sanctionnée par un rapport à la hiérarchie ?

a. Oui

b. Non

c. Occasionnellement

(Préciser la suite donnée aux recommandations contenues dans les rapports)

10- Votre pays utilise-t-il les mécanismes d'appui technique, scientifique et financier offerts, pour permettre une participation des PVD aux réunions des ORGP ?

a- Systématiquement

b- Occasionnellement

c- Jamais

11- Votre pays a-t-il procédé à la transposition des instruments juridiques internationaux de gestion de la pêche dans sa législation nationale ?

a- CNUDM (1982)

b- Accord des N-U sur les stocks chevauchants (1995)

c- PSMA (2009)

12- Quel type de contraintes limite, selon vous, la participation **active** de votre pays aux négociations/réunions internationales sur la pêche ?

- a. Informationnelles (Citer quelques exemples)
- b. Matérielles (Citer quelques exemples)
- c. Financières (Citer quelques exemples)
- d. Autres (Citer quelques exemples)

13- Les autorités de pêche de votre pays sont-elles présentes aux négociations internationales sur :

- a- Les subventions à la pêche
- b- BBNJ

14- Quelles sont à votre avis les actions prioritaires à entreprendre au niveau national et régional pour améliorer et consolider la participation effective de votre pays aux négociations internationales et maximiser les avantages de son adhésion aux ORGP ?

RECOMMANDATIONS

- **Notant** que les océans, les mers et les zones côtières sont une source essentielle pour l'alimentation humaine, fournissent des emplois, assurent des fonctions récréatives, donnent lieu à des échanges commerciaux et pourvoient au bien-être économique à d'importants secteurs de la population dans le monde ;
- **Se référant** au cadre juridique international de gouvernance dans le secteur de la pêche défini dans les dispositions pertinentes de la Convention des Nations unies sur le droit de la mer (CNUDM) de 1982, complétée par l'Accord aux fins de l'application des dispositions relatives à la conservation et à la gestion des stocks chevauchants et des stocks de grands migrateurs, ainsi que par le Code de conduite pour une pêche responsable (CCPR) de la FAO (Nations unies) ;
- **Prenant acte** de l'adoption récente de la déclaration du Comité des pêches sur la durabilité de la pêche et de l'aquaculture (2021), à l'occasion du 25^e anniversaire du CCPR ;
- **Se conformant** aux règles des conventions internationales pertinentes de gouvernance des espèces marines vivantes, des mers et des océans (CNUDM, CITES, ICCAT, CBI, CBD, etc.) ;
- **Considérant** l'Objectif de Développement Durable 14 : *Conserver et utiliser durablement les océans, les mers et les ressources marines*, du programme des Nations unies de développement durable à l'horizon 2030, dont la mise en œuvre est essentielle pour une meilleure gouvernance des océans ;
- **Se référant** au Cadre politique et la stratégie de réforme de la pêche et de l'aquaculture en Afrique, approuvé par la Commission de l'Union Africaine en 2014 ;
- **Déplorant** les impacts négatifs subis par le milieu marin (Pollutions, changement climatique, surexploitation des ressources océaniques, ...) et demeurant sans solution globale avec une aggravation pour certains d'entre eux ;
- **Partageant** l'inquiétude croissante de la communauté internationale concernant la pollution et la dégradation des habitats ainsi que la nécessité d'une bonne gouvernance et d'une protection plus efficace et intégrée des océans et des mers ;
- **Conscient** que les principes et standards adoptés par la communauté internationale doivent être intégrés dans les cadres nationaux stratégiques et juridiques notamment ceux des pêches ;
- **Constatant** le faible niveau d'implication des pays en développement en général et des pays africains en particulier dans la gouvernance globale et régionale des mers des océans et des ressources marines vivantes, en dépit du rôle essentiel de celles-ci sur les plans alimentaire, nutritionnel et socio-économique ;
- **S'inscrivant** dans la dynamique universelle pour une meilleure conservation et une gestion rationnelle des ressources marines vivantes ;
- **Aspirant** à une meilleure représentation des intérêts de nos pays pour le secteur

de la pêche, dans les mécanismes de gouvernance mondiale et régionale du milieu marin et des ressources marines vivantes ;

LES PARTICIPANTS RECOMMANDENT

1. La ratification des instruments juridiques internationaux pertinents relatifs à la gouvernance globale and régionale des mers et des océans et à ceux portant sur l'exploitation des espèces aquatiques vivantes (CNUDM de 1982), l'Accord de 1995 sur les stocks de poissons, l'Accord FAO de conformité, l'Accord FAO sur les mesures du ressort de l'État du port visant à lutter contre la pêche INN (PSMA)... et la transposition de leurs dispositions dans la législation nationale afin d'assurer leur bonne application ;
2. La ratification des autres instruments internationaux favorisant l'insertion des États côtiers dans l'économie globale et la lutte contre la pêche INN : formation des marins à la pêche (convention STCW-F de l'OMI de 1995), l'Accord du Cap sur la sécurité des navires de pêche (2012), et la convention de l'OIT sur le travail dans la pêche 2007 (n°188) sur la protection des droits des marins pêcheurs et la transposition de leurs mesures dans le droit national ;
3. L'encouragement des gouvernements et tous les acteurs concernés du secteur de la pêche à faire tout leur possible pour s'engager activement dans les activités prescrites dans la Déclaration du COFI **de 2021** pour une pêche et une aquaculture durable ;
4. L'accession aux organisations régionales de gestion des pêches (ORGP) dès lors que les pays ont un intérêt dans les pêcheries au titre d'État côtier, d'État de pavillon ou d'État du port, et la transposition des mesures de conservation et de gestion adoptées par ces ORGP dans leur droit national ;
5. La participation active aux travaux des ORGP afin de s'assurer que les intérêts des pays sont pris en compte, notamment ceux des pays en développement ;
6. Le renforcement de la composition des délégations des pays participants aux travaux des ORGP en termes d'effectif, de qualification et d'interdisciplinarité ;
7. La mise en place et l'utilisation de mécanismes formels de coordination **nationale** entre les entités impliquées dans les instances internationales de gouvernance de la pêche (ex. Entités en charge de la pêche, en charge de l'environnement, des affaires étrangères et en charge des finances), et ce pour une assurer une approche cohérente par les délégations ;
8. La contribution aux les discussions des comités scientifiques des organisations internationales pertinentes et à une gouvernance des océans qui s'appuie sur les

meilleures connaissances scientifiques disponibles ;

9. Le recours aux mécanismes d'appui technique, scientifique et financier offerts pour permettre une participation des PED aux réunions internationales (ONU, ORGP, etc...) ;

10. Le soutien des structures institutionnelles et techniques des États ainsi que la prise des dispositions nécessaires pour garantir le versement de leurs contributions annuelles aux ORGP ;

11. La recherche d'une formulation pertinente et une application souple de la règle de certaines ORGP, qui limitent strictement le droit de vote des membres au paiement de leur cotisation annuelle ;

12. L'établissement d'un mécanisme africain approprié pour soutenir la participation effective des États membres de l'UA, la coordination et l'harmonisation des positions africaines au sein des ORGP et des instances internationales de gouvernance des mers et des océans ;

13. Le renforcement de la coordination régional à travers l'UA-BIRA, le secrétariat des Ministres Africains de la pêche et de l'aquaculture (CAMFA), le **NEPAD**, la COMHAFAT et le mécanisme africain de réforme des pêches, afin de consolider la voix de l'Afrique au sein des instances internationales de gouvernance et de gestion des pêches ;

14. La création d'un mécanisme fonctionnel de coopération et de coordination entre les Communautés économiques régionales (CER) et les organisations régionales de pêche afin de coordonner leurs efforts et de s'assurer que leurs objectifs de conservation et d'exploitation durable soient atteints ;

15. L'implication des pays enclavés aux négociations internationales, en tenant compte de leurs besoins spécifiques, comme le prévoit la stratégie de l'économie bleue de l'UA ;

16. La mise en œuvre de mécanismes de concertation entre les États africains afin de préparer et d'harmoniser les positions des pays du continent lors des négociations internationales, en notant que la COMHAFAT joue déjà ce rôle pour les pays africains riverains de l'Océan atlantique ;

17. La définition **et la mise en œuvre** par les ORGP et les partenaires au développement de programmes de renforcement des capacités des PED en vue d'améliorer leurs contributions aux travaux internationaux.